

Annexe 8**Envoi postal à l'adresse personnelle de la notice de vote****A - Agent en position particulière**

Congé parental
Congé de présence parentale
Congé de formation professionnel indemnise
Stages longs des instituteurs
Congé de formation professionnel non indemnise
CLM non imputable au service
CLD non imputable au service
Grave maladie
Congé sans traitement
CLM imputable au service
CLD imputable au service
Cessation de fonction en attente de décision
Exclusion temporaire sans traitement
Suspension avec demi-traitement
Suspension avec plein traitement

B - Agent déchargé à 100 %

Décharge syndicale (100 %)
Décharge syndicale (100 %) pour AGAPE (Table TSA)

À l'exception des décharges de directeurs d'école ou directeurs spécialisés et maîtres formateurs

C - Personnels remplaçants qui ne sont pas affectés à l'année dans un établissement scolaire du 1er ou du 2nd degrés

(= agents remplaçants affectés sur zone et qui n'ont pas d'affectation de type AFA)

D - Enseignants des 1er et 2nd degrés affectés dans des établissements d'enseignement supérieur